

La voix des foundis



VDF N°54

Des dates à retenir

Réunions d'information syndicale à M'tsamoro le 1er octobre et à Sada, le 2 octobre en présence de Philippe Dupont, Secrétaire National du SNUIPP.

Conseil Syndical élargi aux adhérents et sympathisants du SNUIPP Mayotte, le 7 octobre 2009 à 14h00 à la Mairie de Labattoir et une réunion d'information syndicale le 9 octobre au conseil général de Mamoudzou, en présence de Gilles Moindrot, Secrétaire Général du SNUIPP.

La guerre est déclarée !!!

Selon des sources syndicales, un décret serait en cours de signature au ministère de l'intérieur pour l'indexation des salaires des policiers de Mayotte.

Dire qu'on nous a toujours dit que le dossier de l'indexation des salaires ne peut être traité que globalement ... Nous ne laisserons pas passer cette nouvelle injuste

Audience du 17/09/2009 au cabinet du ministre de l'Education Nationale

Le jeudi 17 septembre 2009, le Secrétaire Général du SNUIPP, Gilles Moindrot et le Secrétaire Départemental du SNUIPP Mayotte, Rivomalala Rakotondravelo, ont été reçu au ministère de l'Education nationale par le conseiller social et le conseiller technique chargé du budget du ministre pour les revendications des enseignants du premier degré à Mayotte.

Sur les conditions d'enseignements, les échanges ont été surtout axés sur les constructions scolaires. Les constats émis par le SNUIPP sont en tout point partagés par les représentants du ministre. Ceux-ci ont pourtant paru désespérés par la gravité de la situation. Ils ont reconnu les conséquences néfastes du déficit de salle de classe sur la qualité de l'enseignement tout en rappelant les efforts budgétaires consentis pour Mayotte ... Les conseillers du ministre ont surtout regretté les défaillances les communes.

A la demande du SNUIPP de retirer des communes leurs compétences en matière de construction scolaires, les représentants du ministre ont indiqué que cela est impossible du fait de la départementalisation à court terme de Mayotte. De même, le ministre ne trouve pas nécessaire l'envoi d'une mission d'inspection et d'évaluation à Mayotte pour analyser l'impact de la non prise en compte des langues régionales dans l'apprentissage du français ...

Concernant le dispositif d'intégration dans le corps des professeurs des écoles, le conseiller social du ministre a laissé entendre qu'il serait possible d'augmenter le nombre d'intégration dans le corps des professeurs des écoles, d'autant plus que le quota national d'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles n'est pas épuisé.

Sur la situation des contractuels, les représentants du ministre ont sous entendu que leur titularisation dans le corps des instituteurs de la fonction publique de l'Etat recrutés à Mayotte serait envisageable ; il reste à définir les modalités : soit l'examen professionnel en se basant sur le protocole d'accord du 8 avril ; soit le concours réservé (cela nécessite aussi des modifications de la loi en vigueur) ; soit le 3^{ème} concours interne (un moyen risqué puisqu'il est ouvert à tous le monde).

La mise en extinction du corps des instituteurs de la fonction publique de l'Etat recrutés à Mayotte ne peut pas être envisagée puisqu'il faut achever la titularisation des contractuels. De même le rehaussement du niveau de recrutement des enseignants du premier degré est impossible à cause d'un vivier de « master » quasi inexistant. Concernant l'indexation des salaires, il nous a encore une fois été rappelé qu'il s'agit ici d'un dossier qui ne concerne pas l'éducation nationale.

Un point sur la situation sera fait dans les semaines à venir avec le cabinet du ministre de l'éducation nationale. Par ailleurs, une audience au secrétariat d'état à l'outre mer et au ministère de la fonction publique s'avère aussi nécessaire pour la situation des contractuels et l'indexation des salaires.

Compte rendu de l'audience accordée à l'intersyndicale du 17 septembre 2009

Après son déplacement à Paris, le Vice Recteur de Mayotte a accordé une audience pour préciser à l'intersyndicale des enseignants du 1^{er} degré la position du gouvernement sur leurs revendications.

L'indexation des salaires des enseignants ne constitue pas une priorité. Aucun projet allant dans ce sens n'est en cours.

L'intégration de tous les enseignants du 1^{er} degré dans le corps des Professeurs des Ecoles ne sera pas effective au 1^{er} janvier 2012. Le Vice recteur aurait cependant demandé l'augmentation du nombre

d'intégration des instituteurs de l'Etat recrutés à Mayotte dans le Corps des PE. Le recrutement des instituteurs à bac+2 sera donc maintenu.

La prise en compte de l'ancienneté générale des instituteurs issus du cadre des bacheliers lors de leur intégration dans le corps des IFFPERM n'est pas retenue. L'intégration se fera donc à indice égal ou immédiatement supérieur.

Aucune titularisation des contractuels recrutés après juillet 2003 n'interviendra avant fin 2010. On s'acheminera après cette échéance, vers une

titularisation par voie d'examen professionnel.

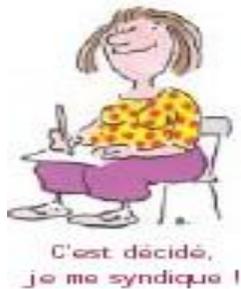
Pour l'amélioration des conditions de travail nos propos seraient vagues. Le seul moyen pour pallier au manque de salles de classe reste pour le Vice recteur, la rotation ... qui s'amplifiera donc avec la scolarisation des 3 ans l'année prochaine. Il paraît que 30 % des écoles sont en rotation à Mayotte...

ADHEREZ AU SNUIPP MAYOTTE

pdfMachine

A pdf writer that produces quality PDF files with ease!

Produce quality PDF files in seconds and preserve the integrity of your original documents. Compatible across nearly all Windows platforms, simply open the document you want to convert, click "print", select the "Broadgun pdfMachine printer" and that's it! Get yours now!



BULLETIN D'ADHESION 2009 - 2010

(À retourner au SNUipp Mayotte, rue Sarahangué – 97600 Mamoudzou)
Tel/fax: 0269618978 – GSM: 0639039944/0639039933

M/Mme/Melle – Nom : Prénoms :
 Date de naissance : Adresse personnelle :
 N° de téléphone : GSM :
 Adresse mél :
 Etablissement d'exercice : Commune :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> En activité | <input type="checkbox"/> Disponibilité | <input type="checkbox"/> Détachement |
| <input type="checkbox"/> Congé maladie | <input type="checkbox"/> Congé parental | <input type="checkbox"/> Congé formation |
| <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : | | <input type="checkbox"/> Contractuels |
| <input type="checkbox"/> Instituteur de Mayotte | <input type="checkbox"/> IFPERM | <input type="checkbox"/> Professeurs des Ecoles |

Echelon : - Montant de la cotisation : euros
(La cotisation syndicale donne droit à une réduction d'impôt d'un montant de 50% de la cotisation versée)

Mise en conformité avec la Commission Nationale Informatique et Liberté afin de pouvoir continuer à vous informer rapidement et efficacement avec le Minitel 3615 ACADY 2 :
 Je me syndique au SNUIPP Mayotte/FSU, afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession.
 Le SNUIPP Mayotte pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le syndicat.
 J'accepte de fournir au SNUIPP Mayotte les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6. 01. 78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUIPP Mayotte.

MODE DE RÉGLEMENT

- Chèque(s) libellé(s) à l'ordre de SNUIPP Mayotte Espèces Ordre de virement

Date Signature

VOTRE COTISATION 2009 – 2010
 (0.40% du traitement brut, indemnité d'éloignement comprise)

Ech	Instituteurs de Mayotte			IFPERM	PE
	Cadre des Bacheliers				
	classe Normale	2ème classe	1ère classe		
stage	61,50				
1	63	62	80	63,83	76,50
2	63,50	63	84	75	82,50
3	63,50	66	88,50	78,31	86,50
4	65	69,50	91	80,29	91
5	67	72,50	96,50	81,82	96,50
6	70	75	99,50	84	102,50
7	71	78,50	103	85,50	108,50
8	74	81,50	106,50	87,50	116,50
9	76	84,50		92	124,50
10	78,50	87,50		97	134
11		90,50		103	144,50
12				113	